

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**  
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 21 mars 2018, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-02-18/A-00044 et D08-02-18/A-00045  
**Propriétaire(s) :** Kenwood Homes Inc.  
**Emplacement :** 696, promenade Echo et (294, 296), avenue Riverdale  
**Quartier :** 17 – Capitale  
**Description officielle :** partie du lot 20, plan enr. 105374  
**Zonage :** R3P  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

La propriétaire a présenté des demandes d'autorisation (D08-01-18/B-00043 et D08-01-18/B-00044) qui auront comme effet de créer deux parcelles distinctes. La propriétaire projette de construire une nouvelle maison jumelée de quatre étages de 6,8 mètres sur 10,29 mètres sur cette parcelle vacante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

**DISPENSE REQUISE :**

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

A-00044 : 296, avenue Riverdale, partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes, une moitié de la maison jumelée proposée

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour avant à 2,0 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 3,0 mètres.

A-00045 : 294, avenue Riverdale, partie 2 du plan soumis, une moitié de la maison jumelée proposée

- b) Permettre la réduction du retrait de la cour avant à 2,0 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 3,0 mètres.

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété fait actuellement l'objet des demandes d'autorisation précitées en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.